

Communiqué de presse
Pour publication immédiate

L'importation des déchets toxiques traités et enfouis au Québec doit cesser!

Montréal, le 21 septembre - En réponse à la guerre commerciale déclenchée par l'administration Trump et en vue de la contamination récemment identifiée à Kahnawake, la Coalition Action déchets toxiques propose d'imposer des tarifs importants sur les déchets toxiques importés des États-Unis. Selon la coalition, cette mesure faciliterait une interdiction totale d'importation de ce type de déchet.

Contamination majeure à Kahnawake

Cette demande de la coalition vient en réponse à la [révélation](#) des concentrations de plomb dans les neiges et le sol à Kahnawake en 2025-2026, à **200 mètres de la fonderie de plomb de l'entreprise Terrapure** située à Sainte-Catherine. **Celle-ci importe un quart de ses déchets toxiques** (batteries au plomb) des États-Unis.

Il y a un cas de contamination majeure au plomb à Kahnawake dans une zone où est installée, à **côté de l'usine de terrapure, une école secondaire Kanienkehaka** (mohawk) depuis 1982 environ. Des centaines d'enfants Kanienkehaka ont donc potentiellement été exposés au plomb, un neurotoxique puissant qui affecte particulièrement les enfants.

En rappel, cette contamination s'ajoute aux rejets de Terrapure qui [aboutissent dans le fleuve Saint-Laurent](#) et pour lesquels l'entreprise a reçu plus de 50 chefs d'accusation du ministère fédéral de l'Environnement. De plus, [un rapport de la santé publique](#) de la Montérégie a établi que la majorité des 140 employés et des sous-traitants ont été exposés à des risques de toxicité grave.

Des tarifs dissuasifs

Pour remédier à des situations comme celle de Terrapure, il faut au minimum un arrêt des importations toxiques américaines. En ce sens, la présente agression économique américaine offre une opportunité idéale. Un tarif de 300 à 400% serait nécessaire pour **réduire la pollution toxique provenant des importations américaines sur l'eau, les sols et de l'air au Canada et représenterait une réponse forte**. Ceci constituerait un premier pas vers une interdiction définitive d'importation de déchets toxiques provenant des États-Unis et serait en accord avec le processus de "Vérité et réconciliation, en tenant en compte les droits issus des traités autochtones et d'une consultation en bonne et due forme selon le principe du **Wampum à Deux Voies**.

D'autres importateurs canadiens de déchets toxiques, comme **Stablex (Blainville)** et la **Fonderie Horne (Rouyn-Noranda)**, qui polluent aussi leur communauté hôte, devront donc également **payer ces droits de douane**.

La coalition demande que les droits tarifaires perçus, payés par Stablex, Terrapure, Glencore et autres importateurs canadiens de déchets toxiques, soient versés dans un **fonds dédié servant à faire une décontamination et une surveillance des sites toxiques** du pays.

- 30 -

La coalition Action déchets toxiques

La Coalition a pour mission de sensibiliser aux impacts des déchets toxiques, de dénoncer leurs effets nocifs et d'exiger des instances gouvernementales qu'elles prennent les mesures nécessaires pour assurer une réelle protection de la santé humaine et environnementale au Québec. Ses membres sont: Coalition Alerte à l'Enfouissement R-D-N, Eau Secours, Mères au front Basses-Laurentides, Mouvement d'action régionale en environnement (MARE) et la Société pour Vaincre la Pollution (SVP).